

ACCORD
DE COOPÉRATION EN SCIENCE
ET TECHNOLOGIE ÉNERGÉTIQUES
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA,
LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE
ET
LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA, LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE et LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (les « Parties »),

RECONNAISSANT la coopération de longue date entre les autorités gouvernementales responsables du secteur de l'énergie de chaque Partie, et soucieux d'élargir cette coopération de façon trilatérale en vue de planifier conjointement les programmes de science et de technologie énergétiques et d'attribuer de façon équitable les tâches de recherche au sein de programmes et de projets communs;

CONSIDÉRANT l'intérêt qu'ont les dirigeants du Canada, des États-Unis du Mexique et des États-Unis d'Amérique à encourager la communication et la coopération entre les trois pays sur les questions énergétiques d'intérêt commun et à améliorer l'interconnexion nord-américaine en matière d'énergie conformément aux objectifs du développement durable, au bénéfice de tous;

CONSTATANT la création du Groupe de travail trilatéral nord-américain sur l'énergie pour une coopération en science et en technologie énergétiques, chargé de déterminer les possibilités de coopération dans les domaines de technologie énergétique d'intérêt commun et de favoriser la coopération entre les laboratoires, les scientifiques, les universités, les instituts et l'industrie des pays des Parties;

CROYANT que les initiatives trilatérales auxquelles les Parties collaborent par le partage des tâches, des installations, des coûts et des ressources humaines et la communication de renseignements scientifiques et techniques peuvent les aider à atteindre leurs objectifs respectifs avec une efficacité et une efficience accrues;

SONT CONVENUS de ce qui suit :